

LA MUNICIPALITE D'ARLES ET LES PROTESTANTS sous le Second Empire

Dès 1847, les protestants de la ville d'Arles font d'infructueuses tentatives auprès de la municipalité pour obtenir une existence légale. Des listes de Réformés sont adressées régulièrement aux autorités pour justifier de la présence d'une importante communauté. Toutes les demandes de prise en charge, par le budget municipal, d'un lieu de culte, sont rejetées.

A cette date le pasteur Béziés de Marseille écrivait au baron de Chartrouse, maire d'Arles « ...les besoins les plus pressants de la communauté sont un lieu de culte convenable, une place réservée et honorable dans le cimetière communal et une allocation de fonds suffisante pour les frais de culte... »

En mai 1860, le baron de Chartrouse pouvait encore écrire « ...parlons des protestants, je ne crois pas qu'ils aient le droit d'avoir un prêche à Arles... » !!!

Il s'agit donc d'une bataille juridique certes, mais aussi, et surtout, de la reconnaissance d'une réalité sociale et spirituelle difficilement acceptable dans une ville traditionnellement catholique.

LE MAIRE D'ARLES : LE BARON DE CHARTROUSE.

Jules Meiffren, Baron Laugier de Chartrouse, fit ses études de droit à Paris où il fut reçu avocat en 1825. Conseiller municipal de la ville d'Arles, où son père avait été maire, il manifesta des opinions nettement conservatrices ; il devint maire de la ville en 1855, et conseiller général des Bouches du Rhône pour le canton Est d'Arles. Monsieur Remacle, député, ayant été nommé préfet, Laugier de Chartrouse fut élu à sa place, les 16 mars 1855, membre du corps législatif, et réélu régulièrement, même en 1869, comme candidat officiel. Il vota constamment avec la droite et se retira des affaires publiques après le 4 septembre 1870. Il meurt à Arles le 7 février 1877.¹

Il passe donc la plupart de son temps à Paris, mais s'intéresse de très près aux affaires de sa chère ville. Ses lettres inédites à son adjoint M. Rame sont extrêmement précieuses sur la vie quotidienne de la cité, et tout particulièrement sur la situation de la communauté protestante à ses débuts.

UNE PETITION DES PROTESTANTS D'ARLES (1856)

Au milieu du XIX^e siècle, il n'était pas tellement aisé pour une paroisse réformée, voulant s'implanter dans une ville, d'obtenir une reconnaissance

1. Dictionnaire des Parlementaires, tome 3.

officielle. Les communes craignent un surcroît de charges financières, les élus locaux et les agents du pouvoir central protègent plus le catholicisme et les situations acquises, qu'ils ne favorisent un protestantisme conquérant et suspect déjà de socialisme. Tous les problèmes ne sont pas résolus, trois-quart de siècle après l'édit de 1787.²

Ainsi le registre des délibérations du Conseil Municipal d'Arles nous offre un rapport circonstancié sur la communauté protestante en 1856 : « Suite à la demande adressée à M. le Ministre des Cultes par les membres de la religion réformée d'Arles, dans le but d'obtenir une paroisse protestante ; avec une pétition de 135 signataires... » Les pétitionnaires s'appuient sur la loi de 1837, (à l'époque où Guizot, le protestant nimois, était ministre de l'Instruction publique) qui impose à la commune de payer la location d'un temple, et le traitement d'un pasteur « égal à celui d'un desservant dans les succursales catholiques » ; un droit incontestable ; mais une « charge annuelle et permanente » pour le budget municipal. Et l'on comprend l'hésitation des scrupuleux conseillers : « la commission s'est demandé s'ils avaient des droits bien établis aux sacrifices que l'on vous demande. » La liste des signataires est scrupuleusement examinée et systématiquement critiquée quant au nombre indiqué ; et la commission souligne le caractère temporaire des inscrits : « Plus de la moitié sont des personnes passagèrement retenues à Arles par leur fonction ou les travaux du chemin de fer, et doivent nécessairement changer de résidence ; elles ne peuvent réellement compter dans la population locale ». La commission s'inquiète aussi de leur origine étrangère à la commune, « né presque tous hors de ses murs », et de leur activité non rurale (véritable patriotisme local), pour conclure : « Ils ne forment point une communauté assez nombreuse, représentant une masse d'intérêts assez fortement liés au sol pour qu'il soit nécessaire et opportun de leur accorder l'établissement d'une église... »

UNE REALITE SOCIOLOGIQUE MINIMISEE

Dès 1845, la création des ateliers du chemin de fer à Arles, a attiré une population ouvrière importante. Elle provient en grande partie des départements voisins (Gard, Ardèche, Drôme) à forte densité protestante ; ou de plus loin (Alsace, Suisse), ce que confirment les registres paroissiaux et les listes de protestants, adressées régulièrement à la municipalité (cinq en 25 ans). Travailleurs considérés comme une « population flottante, qui se renouvelle constamment... » Une analyse démographique de la paroisse en 1865³ souligne le nombre élevé de jeunes célibataires (17 %) et l'importance des mariages mixtes qui, progressivement, ancrent les « étrangers protestants » dans la communauté arlésienne.

Un groupe de petits métiers modestes : garçons de café, apprentis de boutiques, domestiques, marchands ambulants, complète les petits commer-

2. Edit. de « Tolérance » qui accorde un état civil aux protestants.

3. Tableau analytique des protestants en 1865 (Archives paroissiale E.R.F d'Arles)

çants et artisans installés dans la cité. Des soldats du 50^e de ligne, en garnison à la caserne (aujourd'hui démolie) représentent pour les autorités « une population mobile et nomade », parfois remuante...⁴

Les fonctionnaires et employés supérieurs de l'administration du chemin de fer, « la ville voudrait bien pouvoir les compter au nombre des siens », mais on leur reproche d'appartenir à deux confessions différentes (calvinistes et luthériens) « nés presque tous hors des murs, les uns ont apporté le calvinisme des Cévennes, d'autres le culte de Luther (les Alsaciens). Quelques tentatives qui aient été faites pour le rapprochement de ces deux sectes, on sait que les points de contact entre elles sont moins nombreux que les dissidences ». Il peuvent d'un jour à l'autre être mutés ailleurs !

Quant aux agriculteurs ayant un « domicile fixe », regroupés surtout au Mas Thibert, ils ont été convertis récemment par l'action de Mme de Seynes, membre actif de la paroisse réformée. Ils sont donc des néophytes peu fiables, affirment les membres de la commission « Ils viennent vous mettre en demeure de leur donner les moyens d'adorer Dieu, dans un lieu et sous une forme dont ils n'avaient pas eu besoin jusqu'à présent. Rien ne garantit que ces mêmes hommes qui quittent aujourd'hui l'église pour le temple ne feront pas bientôt l'inverse. Il convient de leur donner le temps de la réflexion ! »

EVANGELISATION PAR MADAME DE SEYNES

Mme de Seynes est une personnalité étonnante qui ne nous est connue que par trois lettres confidentielles du curé du Mas Thibert, adressées au maire d'Arles. Elle est le seul membre de l'aristocratie terrienne, dans la paroisse protestante, apparentée aux de Seynes du Gard. Son action est décrite par le maire qui reprend presque littéralement les arguments du curé.⁵

« Mme de Seynes, propriétaire du domaine de Champtercier, au quartier du Mas Thibert, est le premier acteur et l'agent le plus actif d'une propagande, d'abord sourde et timide, qui marche aujourd'hui à visage découvert.⁶ Née catholique (à Lyon), puis mariée à un protestant, elle s'est livrée à cette œuvre de prosélytisme avec tout l'empressement de ces natures dévoyées qui ont renié leurs premiers principes. Elle est riche ; on la dit bienfaitrice ; il est certain que ses largesses, les aumônes abondantes, les distributions de denrées de toutes sortes, sont des moyens de persuasion. Elle a dépensé, dit-on, à cet effet, plus de 40.000 livres, auprès des sociétés bibliques de Paris et de Londres.

Chaque année elle enlève à leur famille de jeunes enfants, des jeunes filles surtout, qu'elle conduit à Paris pour les élever dans la religion réformée. Là

4. Rapport de la commission municipale sur les protestants (Registre des délibérations du Conseil Municipal : 17 mars 1856) Archives Municipales d'Arles D I.

5. Brouillon de lettre confidentielle du maire au Sous-Préfet, 22 mars 1856 au sujet de la pétition des protestants (Archives Municipales d'Arles) P II.

6. Lettre de E. M. Laurin, curé du Plan du Bourg au maire (1^{er} février 1856 A. M. d'Arles) P II.

ne se borne point ses moyens d'action : Mme de Seynes tient un prêche dans sa maison de campagne, chaque soir pendant la saison d'été. Elle réunit dans sa maison un très grand nombre d'habitants du quartier ; on compte dans ces assemblées jusqu'à près de 100 personnes. Toutes ne sont pas encore protestantes, mais on travaille à les rendre telles.

La prière, la lecture, la prédication remplissent les longues soirées, qui durent souvent jusqu'à minuit. Ces largesses conditionnelles, cette activité, ces intrigues ont porté leurs fruits : 15 ou 20 personnes du Mas ont déjà embrassé le culte protestant. D'autres sont hésitants, et c'est déjà beaucoup trop : le curé du Mas de Thibert, digne prêtre, plein d'un zèle apostolique, ne peut approuver que la résistance, impuissant devant ces machines de guerre qui battent en brèche les fondements de son église. »

LES INTERVENTIONS DEFAVORABLES

De fortes pressions s'opposent à la reconnaissance d'une paroisse réformée dans la ville ; ainsi deux lettres confidentielles, adressées au Maire, précisent la position de l'archevêque d'Aix : « Vous userez de votre juste influence pour empêcher que le conseil municipal émette un vœu favorable à la demande des pétitionnaires... La plupart des signatures seraient fausses, et le nombre de dissidents à Arles n'atteindrait pas le chiffre exigé par la loi, pour l'ouverture d'un temple. Une des gloires de L'Eglise d'Arles est d'avoir conservé intact le dépôt sacré de la doctrine. L'hérésie n'a jamais pu s'établir dans son sein... » Il n'est pas question de toucher à l'un des bastions de l'orthodoxie catholique.

Ensuite, le curé du Plan du Bourg — précédemment évoqué — adresse au maire un véritable réquisitoire contre les activités de prosélytisme de Mme de Seynes « une propagande lâche et déloyale » affirme-t-il, d'autant plus qu'elle est complétée par un effort éducatif, entrepris auprès des enfants les plus démunis de Camargue. « Les besoins de la population, relativement à l'instruction sont immenses. Le côté moral ne laisse pas moins à désirer. La licence et la corruption règnent dans les familles, chez les parents comme chez les enfants. Le curé actuel, affligé de cet état de choses, a voulu y porter remède... dans l'espérance de faire quelque bien à ses paroissiens. Le protestantisme est venu contrarier son œuvre ! » Il s'agit ici d'une véritable concurrence, et qui plus est par une femme ! Il reconnaît explicitement le succès de cette œuvre et l'autorité de cette aristocrate qui ne se laisse pas intimider par les remontrances d'un simple curé.

Cette position intransigeante de l'archevêque, Mgr Darcimoles, dont l'épiscopat se déroule de 1847 à 1857, peut étonner ; car il fut reconnu comme un prélat charitable, à l'occasion des épidémies de choléra qui endeuillèrent les villes de Provence, autour de 1854, et lors des inondations du Rhône (1856). L'Eglise n'est pas insensible à la misère suscitant de nouvelles formes d'apostolat (Société de Saint Vincent de Paul). « Il n'est pas une époque où les classes inférieures de la société se soient trouvées dans un état d'indigence aussi poignant » dit-il dès 1849. Mais l'Eglise redoute les idées nouvelles, socialistes surtout et s'est ralliée avec éclat à l'ordre nouveau qu'établit Louis

Napoleon Bonaparte, le 2 décembre 1851 ; Mgr Darcimoles salue en lui le sauveur : « Vous combattez avec nous les doctrines impies et anarchiques... Vous avez envoyé vos soldats vaillants au secours des fidèles, persécutés par des fils ingrats... »⁷

Mais l'évolution politique de l'Empire éveille l'inquiétude, voire l'hostilité des milieux conservateurs, et raidit l'attitude de la hiérarchie (Mgr Chalandon nouvel archevêque d'Aix) à l'égard des républicains incroyants et des protestants en progression ; ils sont associés dans la même répulsion : « Mme de Seynes est socialiste ; ses relations avec les partisans de la démocratie sont assez connues. Pendant la saison de l'hiver qu'elle passe à Paris, elle a aussi des relations intimes avec diverses sociétés protestantes... Fait elle, en même temps que la propagande religieuse, une véritable propagande socialiste, je n'en serais point surpris »...allusion dubitative non prouvée !

Alors les autorités considèrent cette activité comme dangereuse pour l'ordre religieux (l'unité de l'Eglise est en jeu), pour l'ordre social (crainte de troubles si la liberté d'opinion est acceptée) pour l'ordre moral enfin (des scandales sont à redouter d'un peuple à qui l'on donne une conscience). Il n'est donc pas pensable de faciliter la création d'une communauté protestante aussi populaire (ouvriers du chemin de fer, prolétaires ruraux) et aussi instable socialement.

LES INTERVENTIONS EN FAVEUR DES PROTESTANTS.

Le sous-préfet, jusqu'à 1861, garde une attitude défavorable aux demandes des Réformés ; à chaque pétition il adresse au maire une demande d'information, pour obtenir des justificatifs à sa réponse négative au préfet de Marseille. Mais le 30 juillet 1861, le nouveau sous-préfet change d'attitude : « Je crois savoir que ce dossier est déjà parvenu à la préfecture avec un avis défavorable de votre part. Quant à moi, je ne crois pas qu'il soit possible de persister dans cet avis. Je me demande d'ailleurs s'il n'est pas dans l'intérêt bien entendu de la religion catholique de ne pas abuser de sa force contre les religions dissidentes. En un mot, je voudrais pouvoir effacer de l'histoire de France toutes les persécutions dont les protestants ont été l'objet ; et je suis convaincu que ce serait rendre un grand service à la religion catholique et à la mémoire d'illustres personnages, dont les principes ni les pratiques ne sauraient revivre. »

C'est le revirement des autorités ; les pressions se font instantes, mais en sens contraire. Le régime impérial évolue vers le libéralisme, auquel les protestants sont attachés ; la politique italienne de Napoléon III le brouille avec les ultramontains ; il cherche de nouveaux appuis politiques à gauche⁸. Sur le plan local, Mme de Seynes demande au maire un rendez-vous, « pour me parler encore, dit-il avec agacement, de l'affaire de la translation du temple à la Rotonde (4/7/1860). Je lui ai répondu qu'une nouvelle entrevue

7. J. R. PALANQUE *Histoire des diocèses de France : Diocèse d'Aix*, Paris, 1957, pp. 191-2.

8. A. ENCREVE. *Les protestants en France : histoire d'une réintégration*, Paris, 1985.

était inutile ; qu'elle avait tort de prendre pour argument en faveur de la reconnaissance officielle, la tolérance de l'administration dans la liberté de culte... » Tolérance, le mot restrictif est significatif : ce que l'on peut accepter et rien de plus ! Cependant les choses évoluent, lentement certes, mais de façon visible. Car l'attitude des notables et du consistoire de Marseille reste toujours prudente, prenant soin de conserver de bonnes relations avec l'autorité, établir des rapports corrects avec l'administration, gages d'une réelle efficacité dans la durée. La prudence considérée comme préférable à l'épreuve de force ; timidité disent certains, ou sagesse qui finit par payer... Ainsi Gustave Levat ingénieur civil d'Arles, rencontre-t-il souvent de Chartrouse, qui l'appelle « mon ami » dans ses lettres. Membre influent du conseil presbytéral, il intervient avec patience et tenacité, parfois accompagné du pasteur Horace Monod, président du consistoire de Provence. Peut-être fait-il progresser le dossier épineux de la reconnaissance plus efficacement que la fougueuse Mme de Seynes ; les arguments avancés finissent par former un tout cohérent.

« J'espère réussir, écrit le maire découragé, à écarter l'établissement des protestants à la Rotonde, mais je crains fort que nous ne le puissions pas. A Aix, avec une liste de 400 protestants, ils sont arrivés à avoir un temple, et ils sont partie prenante au budget municipal... » Dans la même lettre, le maire raconte la visite qu'il a reçue, à Paris de M. de Chanterac, conseiller d'Etat : « Il vint me trouver de la part du député de Bussières et son frère, conseiller d'Etat (ce dernier président du consistoire de Paris) pour me prier d'arranger l'affaire des protestants d'Arles ; l'administration d'Arles leur étant hostile !... » C'est donc aussi dans les hautes sphères politiques que l'affaire arlésienne est évoquée ; les interventions des notables réformés sont aussi insistantes que les pressions épiscopales en Provence.

« Il y a bien des cas où le maire doit suivre la population qu'il administre » ajoute, un rien ironique, M. de Chanterac.

LES ETAPES S'ACCELERENT

- En 1847 la modeste communauté obtient une subvention de 400 F du ministère des Cultes, et demande sans succès la création d'un poste de pasteur.

- 1851 : la paroisse se développe rapidement (premiers registres paroissiaux)

- 1852 : Une école de filles est ouverte ; puis une école de garçons (1856) grâce aux fonds fournis par Mme de Seynes.

- 1860 : achat du temple de la Rotonde pour 40.000 F, avec le soutien financier de Mme de Seynes, et une souscription dans toute la France ; la solidarité des églises sœurs a joué largement. Ce monument historique⁹ prestigieux permet l'installation du lieu de culte, de l'école et du logement du pasteur.

⁹ Club révolutionnaire circulaire, avec dôme surbaissé, reposant sur des colonnes ioniques jumelées.

- 1861, le 21 septembre arrive l'autorisation du transfert du temple à la Rotonde, sur l'ordre du sénateur chargé de l'administration départementale, et le droit d'acquisition définitive de l'immeuble. Le processus de reconnaissance officielle est bien engagé.

- 1862 : le pasteur Dadre s'établit à Arles, avec le titre de pasteur auxiliaire du Consistoire (son traitement est en partie versé par Mme de Seynes)

- 1864 : un emplacement est réservé aux protestants dans le cimetière communal ; le pasteur envoie une lettre officielle de remerciement !

- 1867 : le 11 mai, arrive le décret créant le poste de pasteur officiel à Arles. Il aura fallu 20 ans de lutte tenace pour obtenir la reconnaissance et l'implantation de l'Eglise Réformée dans la cité !

« Les protestants ont été trop longtemps persécutés pour ne pas apprécier les avantages du Concordat, dut leur liberté d'action en souffrir quelques temps... »¹⁰

ATTITUDE TEMPORISATRICE DU BARON DE CHARTROUSE

Dans les affaires de religion, l'attitude du député-maire est restée prudente, circonspecte même, tiraillé entre les pressions contradictoires qu'il subit et sa conviction intime ; il tempore, fait trainer habilement ses réponses, ne veut heurter quiconque : « personne n'est plus disposé que moi à chercher un moyen de conciliation, et à respecter la foi et la conscience de tous ».

Il se retranche derrière le bien commun, la majorité politique, la tradition arlésienne de stabilité d'un monde rural, profondément catholique ; « l'administration avait cru devoir exprimer son regret, qui n'était que le reflet de l'opinion générale » (missive au sous-préfet de 1861).

Il veut éviter par le compromis les tensions et les désordres sociaux qu'il redoute ; il fait allusion aux manifestations républicaines qui ont agité la région nimoise, lors du coup d'état de 1851. « dans des vues conciliantes, l'administration peut fermer les yeux sur une chose qu'elle aurait eu le droit d'empêcher, quand cette chose donnait satisfaction à des personnes honorables... »

Sa droiture ne peut être mise en doute, son sens du bien commun indiscutable ; aussi est-il meurtri quand le conseiller d'état insinue que « l'administration d'Arles est hostile aux protestants », et il se rebiffe quand le sous-préfet parle d'abus de force contre les religions minoritaires : « vous ne pouvez penser qu'une idée de persécution ou d'abus de pouvoir, qui ne peut plus être de notre temps, ait pu réagir sur l'avis donné, je me hâte de protester contre ces sentiments surannés ».

Parfois les arguments utilisés sont spécieux ; « comment accueillir la demande des protestants, alors qu'elle a été rejetée deux fois depuis dix ans par la grande majorité ? » L'évolution de la société n'est pas reconnue ou acceptée. Ou encore : « le culte n'a jamais été officiellement établi à Arles ;

¹⁰. *Cinq siècles de protestantisme à Marseille et en Provence*, Colloque de mai 1976, Marseille, 1978.

jamais un pasteur résident régulièrement, puisque jamais il n'a figuré au budget communal, comme il en aurait eu le droit si le culte avait été reconnu » ; mais quand une liste établit que la communauté existe, on ergote sur les noms, on chicane sur l'emploi, et on refuse de l'accepter.

Ou encore : « la demande de translation va fournir un moyen indirect d'obtenir de nous la preuve d'une autorisation ; il veulent pouvoir dire : « vous voyez bien que vous nous autorisez, puisque vous nous permettez de changer d'installation ! » Je crois bien que c'est là leur vue secrète, et qu'une fois cette preuve contre nous obtenue, ils solliciteront la subvention municipale. Si nous pouvons légalement empêcher, empêchons donc, sinon subissons ! » (lettre du 23 mai 1860).

Le maire craint surtout des tensions religieuses entre les deux communautés, avec des bâtiments trop proches et des esprits vite échauffés ; « ...s'opposer à ce que le culte ne puisse, aux yeux de la population, affecter une importance relative qu'il n'a pas ! de ce point de vue, la Rotonde ne paraît pas heureusement choisie ; placée en évidence sur l'une des places de la ville, tour à tour marché pour les bestiaux, rendez-vous pour les spectacles forains ; et pour la dignité du culte, avec une agitation inséparable des grandes réunions, si son entrée principale devait être de ce côté... De l'autre côté, sur la même place du Marché Neuf à moins de 200 mètres, se trouve l'église de la Charité ; et les processions catholiques, qui ont pour la population un entrainement tel que, dans aucune époque, même au mois de juin 1848, elles n'ont cessé de sortir et se déploient chaque année sur la place du Marché Neuf. Si le temple était ouvert à son culte, au moment où le temple catholique s'ouvrirait pour donner à la population la bénédiction du Saint Sacrement, n'y aurait-il pas là un point de contact facheux ?... »

En fin de compte, il s'incline devant le décret qui lui est imposé, mais avec une condition lui permettant de sauver la face : « Je viens ici donner un avis favorable à l'installation du culte protestant à la Rotonde, mais je demande que l'entrée du temple soit fixé sur la rue de la Rotonde ; que le perron actuellement existant du côté Marché Neuf soit démoli, ce qui d'ailleurs ne peut qu'être utile à l'alignement de la ville, et que les portes vitrées de la Rotonde, soient transformées en fenêtres. »

Il est curieux de noter que ces portes ont été réouvertes en 1969 seulement, plus d'un siècle après ! La tradition s'était maintenue d'une entrée plus discrète sur la rue arrière.

RESULTATS

L'Eglise réformée d'Arles, pour se constituer et se faire reconnaître sous le II^e Empire, a traversé un temps de difficultés et d'épreuves ; comme une crise d'adolescence, elle s'est heurtée aux autorités, municipales, religieuses, politiques ; elle en sort affermie, sûre d'elle, mûrie.

Plusieurs éléments ont joué, en faveur de cette croissance ; d'abord groupe peu nombreux, marginal, timoré, sans conducteur spirituel, l'Eglise

fait appel aux vieilles paroisses voisines (Nîmes, Mouriès, Marseille) de 1847 à 1855. Le nombre de ses membres, triplé en 1865, est une preuve de son dynamisme, grâce à une immigration ouvrière, une évangélisation rurale, une implantation étrangère ; il est vrai que ces effectifs sont fluctuants, caractéristiques d'une société industrielle mouvante, différente d'un monde rural stable, comme celui du vieil Arles.

Mais les registres paroissiaux prouvent l'enracinement local par les mariages mixtes (40 %) qui attachent les jeunes ouvriers et les journaliers à ce beau terroir, encore replié sur lui-même. Par ailleurs, la solidarité protestante a su jouer du système hiérarchisé de l'Empire, et de son évolution politique ; ne trouve-t-on pas, dans les archives municipales, une lettre significative adressée au maire par Napoléon III : « Je vous envoie une caisse contenant un lot que leurs Majestés Impériales ont bien voulu accorder pour la vente organisée par les dames de l'Eglise Réformée d'Arles au profit des pauvres... qui se compose d'un service à thé. » 3 janvier 1870.

La paroisse protestante est passée d'une collectivité niée¹¹ à une communauté intégrée, et ce, en une vingtaine d'années ; les remarques désabusées, un rien amères du maire, en apportent la preuve : « Je crois fort ne pouvoir résister ! Dans ce cas, il vaudrait mieux laisser faire la translation (à la Rotonde) que de l'autoriser... » (lettre inédite datée du 4 juillet 1860 ; B.M. d'Arles)

Jacques PERRIER

11. C.-F. ROCHAT-HOLLARD : « Une communauté niée, les protestants d'Avignon dans la 1^{re} moitié du XIX^e siècle » (*Provence historique* 1988)